

Rappels importants : modifications de choix (art. 12, 13 et 14 du règlement interne du collège de Genève)

Certaines modifications peuvent être apportées au choix initial du profil gymnasial, sous réserve d'éventuels rattrapages et examens.

	Inscription au degré 2	Inscription au degré 3	Inscription au degré 4
L2 (DF2)	Le choix de la langue nationale est offert aux élèves. Un changement de la langue nationale implique un examen dans la nouvelle langue choisie : <ul style="list-style-type: none"> • si elle n'est pas déjà choisie en L3 ou préchoix d'OS (TC) (de première en deuxième) • si elle n'est pas déjà choisie en L3 ou en choix d'OS (de deuxième en troisième) 		Une permutation entre L2 et L3 est possible si L3 est une langue nationale.
L3 (DF3)	Un changement de discipline est envisageable <ul style="list-style-type: none"> • avec L2 (si c'est un changement dans la langue nationale) • ou avec un préchoix d'OS langue, sauf grec ou espagnol (de première en deuxième) • ou avec le choix de l'OS langue (de deuxième en troisième). 		Une permutation entre L2 et L3 est possible si L3 est une langue nationale.
AN base	Pour les élèves qui n'ont pas l'anglais dans leur profil, un cours d'anglais de base leur sera offert.		
MA1 / MA2	Le passage de MA1→MA2 est possible sans examen et réciproquement.		Le passage de MA2→MA1 est possible sans examen ; par contre, le passage MA1→MA2 est subordonné à la présentation d'un dossier.
PY1 / PY2	Le passage de PY1→PY2 est possible sans examen et réciproquement. La distinction PY1/PY2 n'existe qu'en DF et disparaît lorsque l'élève choisit l'OS « <i>physique et applications des mathématiques</i> ».		
Arts	En principe, le choix d'un art en DF porte sur 2 ans. Exceptionnellement, un élève peut être amené à modifier son choix sous réserve d'un examen.		
OS (option spécifique)	Le préchoix de l'OS en 1ère peut être modifié. Si cette modification implique un examen, l'élève remplira une feuille de demande d'inscription aux examens. N.B : OS Arts : L'élève qui choisit une OS en musique ou arts visuels doit avoir cette même discipline en DF.	Toute modification de l'option spécifique implique un examen; l'élève remplira une feuille de demande d'inscription aux examens. N.B : OS Arts : L'élève qui choisit une OS en musique ou arts visuels doit avoir choisi cette même discipline en DF.	Il n'est plus possible de modifier le choix de l'OS.
OA (option d'approfondissement)	L'élève motivé et ayant de bons résultats en L2 ou L3 peut choisir le cours de L2 ou L3 en option spécifique.	Le passage de L2 ou L3 en OS est soumis à un examen. L'élève remplira donc la feuille d'inscriptions aux examens.	Il n'est pas possible de modifier une langue de DF2 (L2) ou DF3 (L3) en OS.

**D'une manière générale, toute modification du choix d'option, de discipline ou de niveau doit être signalée sur la feuille d'inscription.
Les modifications nécessitant un examen doivent faire l'objet d'une demande sur le formulaire ad hoc.**